

Contact : Sarah Burleraux
Tél. 07 72 45 69 58
communication@cc-gorgesardeche.fr

Vallon Pont d'Arc
Le 30 juillet 2020

Ordures ménagères : fin du contrôle d'accès pour déposer son sac poubelle et retour à la taxe

Le service de collecte des ordures ménagères mis en place en 2019, réalisé dans l'objectif d'instaurer la redevance incitative, a été plutôt efficace sur le plan environnemental avec une amélioration nette du tri des ordures ménagères de la part des habitants. Néanmoins, la mise en place s'est heurtée à des difficultés techniques importantes. C'est pourquoi l'exécutif nouvellement élu de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a choisi de redéfinir le service de collecte des ordures ménagères, en étant au plus près du terrain et des usagers.

En attendant, le nouveau conseil communautaire élu a pris la décision de :

- **Désactiver le contrôle d'accès aux ouvertures des conteneurs à ordures ménagères dès le 1er août 2020**, afin de faciliter le dépôt des sacs poubelles notamment en haute-saison et d'apporter une première réponse rapide à l'amoncellement important des sacs autour des conteneurs. Un nouveau mode d'emploi est donc mis en place : plus besoin de carte personnelle, il suffit d'appuyer sur le bouton pour activer l'ouverture.

- **Faire évoluer le mode de financement du service des ordures ménagères, en passant de la redevance à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès le 1er Janvier 2021 pour les 20 communes du territoire.** En effet, les recettes générées par la redevance se sont avérées plus faibles que prévu, donc insuffisantes par rapport au coût du service. De plus, la redevance a cristallisé un sentiment d'injustice sociale. Le passage à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères devrait favoriser une plus grande équité.